

SITE en VAL DE NOYE
Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du 5 avril 2024

n° 2024-04-05-02

Date de la convocation

19/03/2024

Convoqués : 22 (12
titulaires + 10 suppléants)

Présents : 9

Représentés : 0

Absents : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président

Étaient présents : Vincent DAINE, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Annie COCHET, Céline TAMPIGNY, Cédric BOQUET, Laurine COTEL, Fabien LESIEUR, Edith DELBEY.

Étaient représentés : /

Étaient absents excusés : Sébastien VILLAIN, Gaëlle PROISY, Richard BENOIT, Anne-Marie LATEUR, Nicolas BLIN.

Étaient absents non excusés : Gautier TOURNIQUET, Martial VAN HOOREBEKE, Gérard LEROY, Pascale GIRARD, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI, Ludovic HERVY

OBJET :

Monsieur Cédric BOQUET est désigné secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

FINANCES

Considérant que Monsieur Fabien LESIEUR a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Budget principal

Considérant que Monsieur Vincent DAINE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien LESIEUR pour le vote du compte administratif ;

**Approbation du
compte administratif
2023**

Les chiffres du compte administratif 2023 sont en tous points identiques à ceux du compte de gestion. Ils se présentent comme suit :

Suite et fin délibération n°2024-04-05-02

FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté 2022	83 101,82
Recettes 2023	857 492,05
Total	940 593,87
Dépenses 2023	897 597,53
Déficit de gestion	-40 105,48
Excédent Global 2023	42 996,34
Affectation de résultat	-15 605,52
Excédent à reporter 2024	27 390,82
INVESTISSEMENT	
Déficit reporté 2022	25 284,95
Dépenses 2023	21 560,28
Reste à réaliser c/2183	0,00
Total	46 845,23
Recettes 2023	31 239,71
Excédent de clôture	9 679,43
Besoin autofinancement	-15 605,52

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Cédric BOQUET

Le Président
Vincent DAINE

